

Rapport du 21 mars 1878 sur les troubles de Montceau-les-Mines

Procureur Boissard

Procureur Boissard
Rapport du 21 mars 1878 sur les troubles de
Montceau-les-Mines
21 mars 1878

extrait le 13 octobre 2026 de la collection d'*Archives
anarchistes*, tiré de tiré du dossier de police Ba 185 aux
Archives de la préfecture de police de Paris

Parquet de la Cour d'Appel de Dijon
Grève de Montceau

Dijon, le 21 Mars 1878.

Monsieur le Garde des Sceaux,

Je reçois la lettre par laquelle vous me demandez de vous renseigner sur les causes et l'origine de la grève de Montceau-les-Mines. J'avais eu l'honneur de vous adresser, hier, un rapport sommaire sur les résultats judiciaires de l'instruction qui a été ouverte au sujet de cette affaire. Il m'a semblé, en effet, dès le début, que c'était sur le terrain exclusivement judiciaire que devaient se maintenir les Magistrats, que l'instruction avait à constater tous les faits se rapportant à l'origine de la grève, mais non à rechercher sur ce point les appréciations des témoins qui varieraient nécessairement suivant leurs impressions, leurs intérêts, ou leurs passions politiques. J'ai pensé aussi qu'il appartenait surtout à l'administration et aux agents envoyés sur place par M. le Préfet de Police de renseigner le Gouvernement sur le côté politique de la question, et que, tout en vous indiquant sommairement, comme je l'ai fait dans mon premier rapport, mes appréciations personnelles sur ce point délicat, je ne devais l'aborder que si vous m'en exprimiez le désir.

Il ne peut s'agir en effet que d'appréciations, mais, je n'hésite pas à vous les livrer avec une entière sincérité en ajoutant qu'elles sont communes à tous les magistrats qui se sont occupés de l'affaire.

Deux points me paraissent certains : le premier, c'est que la grève n'a eu aucun mobile sérieux, puisque, malgré le peu de prospérité des affaires, aucune diminution n'avait été apportée aux salaires ; le second, c'est que les excitations qui se sont produites pendant la période électorale que nous avons traversée, les promesses de toute sorte qui ont été prodiguées aux ouvriers par ceux qui ont livré assaut à M. Chagot, pour l'exclure même du Conseil Municipal, dans un pays qui lui doit toute sa prospérité, ont fatalement préparé les esprits des ouvriers à un mouvement gréviste.

L'Internationale n'a-t-elle pas pensé qu'une fois les élections finies il convenait d'entretenir à son profit cette sur-excitation des esprits, de fomenter sur certains points des grèves afin de tâter le terrain et de préparer pour plus tard des mouvements plus sérieux? Je n'en ai pas la preuve, mais je le suppose et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que pendant tout le cours de la grève de Montceau, on a vu apparaître dans ce pays certains individus considérés comme faisant partie de l'Internationale, compromis dans les grèves antérieures du Creusot et qui depuis lors s'étaient prudemment tenus dans l'ombre. Comme toujours, ils ont su agir avec assez de prudence pour ne pas s'exposer à des poursuites, mais leur action ne me paraît pas être douteuse.

Dès le début de la grève, le nom du nouveau maire, M. Jeannin, a été mis en avant par les meneurs qui plaçaient hautement leurs revendications sous son patronage. Il y avait là tout au moins une manœuvre très-habile. Non seulement M. Jeannin était de ceux au nom desquels pendant la période électorale on avait tout promis aux ouvriers, mais depuis son arrivée à la mairie, il paraissait subir l'ascendant des membres les plus avancés de son Conseil municipal et il avait pris pour secrétaire un Sr Bontemps qui appartient à une des familles les plus compromises dans la démagogie militante de Saône-et-Loire et dont deux membres ont été en 1874 condamnés à treize et quinze mois de prison pour société secrète.

Non contents de remettre en avant le nom de M. Jeannin, les grévistes avaient choisi pour formuler leurs prétentions, des délégués qui paraissaient avoir sa confiance.

Leurs réclamations étaient accueillies avec bienveillance soit par lui soit par M. le Sous-Préfet qui se chargeait de les faire valoir auprès du Directeur de la mine, si bien qu'au début les grévistes pouvaient se considérer comme soutenus par les sympathies de l'administration locale.

Ma pensée est qu'à ce moment M. le Maire espérait se tirer de la situation embarrassante qui lui était faite en obtenant de la direction des mines, quelques concessions ap-

parentes qui auraient en quelque sorte dégagé la parole du candidat vis-à-vis des électeurs. On avait vu, quelques jours avant, lors de la grève d'Epinaç, M. le Député Gilliot, intervenir entre les ouvriers et les patrons, promettre aux premiers de soutenir pacifiquement leurs réclamations, et se donner ainsi un rôle de conciliateur qui pouvait tenter M. Jeannin.

Mais, quand le Directeur de Montceau eut déclaré qu'en présence d'une grève dénuée de tout fondement, il se refusait à toute concession, quand M. le Préfet reçu à son arrivée par les acclamations des grévistes eut compris du premier coup que cette décision sage et juste était irrévocable, quand il l'eut fait comprendre au Maire et aux délégués et qu'après une heure de délibération, ceux-ci eurent décidé la cessation de la grève, quand enfin la foule irritée de ce résultat se rua sur la Gendarmerie pour délivrer leurs prisonniers et qu'à côté des Magistrats qui faisaient leur devoir elle rencontra M. le Préfet et M. le Maire, les grévistes considérèrent qu'on s'était joué d'eux. C'est alors qu'on entendit de tous côtés dans les cabarets ces propos : « On s'est moqué de nous. Voilà deux jours qu'on nous tient sur pied et tout cela pour arriver à nous dire que la grève est finie. Nos délégués sont des traîtres, il faut en nommer d'autres. »

En effet d'autres délégués furent alors désignés ; ils n'étaient plus de ceux qui pouvaient être considérés comme subissant l'influence de M. le Maire ; l'élément socialiste se substituait à l'élément politique. C'est à ce moment que M. Jeannin, très-alarmé, sollicita et obtint l'envoi de nouvelles troupes. Mais c'était le dernier effort de la grève. En présence d'une résistance bien organisée, ce mouvement qui n'avait jamais trouvé d'appui sérieux dans la masse de la population ouvrière devait promptement se calmer, c'est ce qui a eu lieu.

Hier, au moment où je quittais Châlon, un voyageur arrivant de Montceau en apportait une nouvelle qui peindrait bien les difficultés dans lesquelles se trouve l'administration locale et qui viendrait à l'appui de mes impressions sur le rôle qu'elle a joué dans toute cette affaire. On racon-

tait hier à Montceau que M. le Préfet de Saône et Loire, aurait invité M. Jeannin à se séparer de son secrétaire Bon-temps qui ne peut que le compromettre, qu'il lui aurait envoyé de Macon un autre secrétaire, mais que ce secrétaire agréé par M. Jeannin, aurait été immédiatement expulsé de la mairie, par les membres avancés du Conseil municipal. J'ai invité mon substitut à vérifier si ce bruit est exact. J'aurai l'honneur de vous communiquer ultérieurement les renseignements qu'il me fournira sur ce point.

M. le Préfet, a exprimé le désir que la déposition de M. le Maire fût reçue au cours de l'instruction. Déjà antérieurement M. le Maire avait été invité à la fournir et s'était excusé à raison de ses nombreuses occupations, mais il sera entendu certainement avant que l'instruction soit close.

Je suis avec respect,
Monsieur le Garde des Sceaux,
Votre très humble et très obéissant serviteur.
Le Procureur Général.
Signé : Boissard